

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

| Arrivées à CAHORS            | Départs de CAHORS                    | LIBOS                                | VILLENEUVE-SUR-LOT                   | AGEN                                 | BERGERAC                    | BORDEAUX                     | PÉRIGUEUX                            | PARIS                                |
|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 10 h. 25 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 40 <sup>m</sup> matin.          | 6 h. 45 <sup>m</sup> matin.          | 7 h. 17 <sup>m</sup> matin.          | 7 h. 50 <sup>m</sup> matin.          | 9 h. 11 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 47 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 52 <sup>m</sup> matin.          | 12 h. 51 <sup>m</sup> matin.         |
| 5 h. 1 <sup>m</sup> soir.    | 1 <sup>m</sup> 00 <sup>m</sup> soir. | 2 <sup>m</sup> 42 <sup>m</sup> soir. | 3 <sup>m</sup> 52 <sup>m</sup> soir. | 4 <sup>m</sup> 18 <sup>m</sup> soir. | 5 h. 17 <sup>m</sup> soir.  | 8 h. 40 <sup>m</sup> soir.   | 5 <sup>m</sup> 45 <sup>m</sup> soir. | 4 <sup>m</sup> 39 <sup>m</sup> soir. |
| 10 h. 27 <sup>m</sup> »      | 5 <sup>m</sup> 45 <sup>m</sup> »     | 7 <sup>m</sup> 40 <sup>m</sup> »     | 9 <sup>m</sup> 22 <sup>m</sup> »     | 9 <sup>m</sup> 41 <sup>m</sup> »     | —                           | 4 h. 41 <sup>m</sup> matin.  | 11 <sup>m</sup> 7 <sup>m</sup> »     | 3 <sup>m</sup> 1 <sup>m</sup> soir.  |

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

SCRUTIN DE BALLOTAGE

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat républicain

## ROBERT CALMON

Conseiller général.

DÉCLARATION PUBLIQUE DE M. DE VERNINAC.

M. de Verninac s'est **FORMELLEMENT ENGAGÉ** à se désister en faveur de M. Calmon, si, au 1<sup>er</sup> tour, ce dernier avait plus de voix que lui. — Il a ajouté qu'il était inutile de dire, qu'il ne ferait jamais voter pour un Bonapartiste.

Réunion publique de Gourdon.

A la suite de cette déclaration catégorique, aucun républicain soucieux de la discipline et du succès de la cause, ne peut plus considérer M. de Verninac comme candidat, au 2<sup>e</sup> tour.

Cahors, 30 Août.

### Ce que nous Coûtent

MM. MURAT, DE VALON ET DUFOUR

|   |             |
|---|-------------|
| Depuis 1854, le comte Murat coûte aux contribuables 10,000 fr. en moyenne par an, soit pour 27 ans..... | 270,000 fr. |
| Depuis 1871, M. de Valon coûte 9,000 fr. par an, soit pour 10 ans.....                                  | 90,000      |
| Depuis 1876 M. Dufour nous coûte.....   | 45,000      |
| Total.....  | 405,000     |

Qu'ont rapporté au département du Lot ces trois députés bonapartistes qui lui coûtent 405,000 ?.....

Rien !

Qu'ont-ils fait, sous l'Empire, alors qu'ils pouvaient quelque chose ?.....

Rien !

Que feront-ils maintenant que l'Empire est mort et qu'ils ne peuvent rien ?.....

Rien !

Total..... **RIEN!!!**

Et c'est pour ne RIEN FAIRE POUR LE PAYS que M. le comte Murat va toucher encore pendant 4 ans, 9,000 fr., soit..... **36,000**  
et que M. de Valon touchera peut-être..... **36,000**  
Total..... **72,000**

Voilà de l'argent bien employé !!

Les électeurs de l'arrondissement de Gourdon, mieux avisés, ont trouvé que c'était assez comme cela de DÉPUTÉS INUTILLES, et ils ont coupé les vivres au baron Dufour.

Ils ont assez de phylloxeras aux champs, disent-ils, sans en envoyer encore à la Chambre.

### LE TRIOMPHE DE LA RÉPUBLIQUE

Si le parti républicain a remporté dans les dernières élections un triomphe incontestable et qui s'affirmera encore dimanche prochain, ç'a été grâce à l'union et à l'esprit de discipline qui ont fait un tout compacte de toutes les fractions de ce parti.

Partout où certaines rivalités de clocher n'ont pas cédé au besoin d'entente générale, les candidats opposants ont réussi à se glisser parmi les élus. Dans la première circonscription de Cahors, la victoire de M. Murat ne peut être attribuée qu'à la désunion des républicains, désunion malheureusement trop certaine et dont les scrutins par canton et par commune donnent une preuve palpable.

C'est une règle depuis longtemps admise que le candidat ayant obtenu le moins de voix, se désiste en faveur de celui de ses concurrents de même nuance qui a réuni le plus de suffrages et dans toutes les circonscriptions soumises à un ballottage, cette règle a été observée. Nous en avons cité vingt exemples, et nous espérons que M. de Verninac se conformera aux usages établis et tiendra l'engagement d'honneur qu'il a pris solennellement à Gourdon, dans une réunion publique, et que M. le docteur Calmeille, président de la réunion publique de Gourdon, vient de lui rappeler énergiquement.

Nous ne parlerons pas ici de la brochure publiée à la dernière heure contre M. Calmon et qui a été répandue par milliers au moment où on ne pouvait guère y répondre. Les électeurs républicains de Gourdon ont fait à ce pamphlet la meilleure réponse en donnant la majorité au candidat qui y était si violemment et si injustement attaqué.

Laisant de côté les questions personnelles, nous n'examinons que la question de principe et nous espérons que, mieux conseillé et mieux avisé, M. de Verninac re-

noncera à une candidature qui n'a désormais d'autre objet que de diviser sans profit le parti républicain.

La République a eu le 21 août plus de 13,000 voix et M. Dufour n'en a eu que 7,000. Ce triomphe ne fera que s'affirmer le 4 septembre, et malgré toutes les manœuvres intransigeantes, malgré toutes les calomnies, les électeurs vraiment républicains comprendront que pour assurer dans notre département le succès du grand parti français, pour arracher un siège à la faction bonapartiste qui a déjà perdu dans notre pays plus de 15,000 suffrages, il faut voter en masse pour celui que le scrutin du 21 août a déjà désigné : pour M. Robert Calmon.

### UNE EXÉCUTION POLITIQUE

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

### ENGAGEMENT D'HONNEUR

Comme Président de la Réunion publique tenue à Gourdon, le 10 août courant, j'ai l'honneur de faire connaître aux Electeurs de l'arrondissement que MM. de Verninac et Calmon, tous deux candidats républicains, avaient pris, de la manière la plus précise et la plus formelle, l'engagement suivant :

« Au cas où il y aurait  
« ballottage, celui des deux  
« qui aurait obtenu le moins  
« de suffrages devait retirer  
« sa candidature et s'adres-  
« ser à ses Electeurs pour  
« les prier de reporter leur  
« voix sur celui des deux  
« qui aurait été le plus heu-  
« reux dans ce premier tour  
« de scrutin. »

Je fais cette déclaration pour rétablir la vérité, que l'on cherche à dénaturer.

Les candidats républicains ont pris cet engagement à la face du corps électoral.

Nul ne peut le contester.

C'est ce fait que j'affirme SUR MON HONNEUR, pour servir d'abord la cause de la vérité, et pour défendre ensuite celle des véritables principes démocratiques en matière électorale.

Le Président de la Réunion,

**DR CALMEILLE,**  
Conseiller Général.

### Canton de Martel

Cressensac, le 28 août,

Une réunion de trois cents électeurs, venus des divers points de l'arrondissement de Gourdon et qui s'étaient délégués eux-mêmes, a eu lieu à Martel, le 25 août courant.

Ils se sont posé, pour la forme, les questions suivantes, auxquelles ils avaient d'avance préparé la réponse :

1<sup>re</sup> question — M. de Verninac doit-il persister dans sa candidature au 2<sup>me</sup> tour de scrutin, nonobstant l'engagement formel de se désister en faveur de M. Calmon, pris par lui dans la réunion de Gourdon ?

La réponse a été, oui ? à l'unanimité.

2<sup>me</sup> Question — M. de Verninac doit-il se désister ?

Non ! également à l'unanimité.

On nous assure que M. de Verninac était présent et que, dès le début de la réunion, il a fait ressortir combien était grave et délicate la décision à intervenir.

On nous assure encore qu'une fois la décision prononcée, il a déclaré qu'il ne pouvait pas empêcher les électeurs de se compter sur son nom ; mais que, quant à lui, il ne ferait rien personnellement.

Ainsi la comédie est jouée et ce que beaucoup prévoyaient est arrivé !

Ainsi il s'est trouvé trois cents prétendus délégués qui n'ont pas reculé devant la violation de l'engagement d'honneur !

Que de pareils procédés soient usuels en intransigeance cela est loin de nous surprendre.

Mais qu'on les étale au grand jour sur des affiches, au risque de compromettre à jamais le candidat que l'on veut servir c'est de la démenche ou, si l'on veut, un affaîsement du sens moral.

Pauvre M. de Verninac, lui qu'on nous représentait, dans une brochure de la dernière heure, comme ayant passé dix ans de sa vie à instruire et à moraliser ses électeurs, comme il doit regretter aujourd'hui d'avoir dépensé son temps et son argent en pure perte.

Et dire que ce sont trois cents de ses amis qui l'ont remis sur la sellette et l'exposent, de gaité de cœur, à se voir abandonné par ceux, et ils sont nombreux, qui réprouvent de semblables agissements.

Le résultat est facile à prévoir.

Où la division des Républicains profitera au candidat bonapartiste et les exagérés auront ainsi prouvé qu'ils n'ont de républicain que le nom et que tous les despotismes sont faits pour se donner la main ;

Où, ce qui est probable, les républicains sages, qui ont voté pour M. de Verninac au 1<sup>er</sup> tour, croyant à la franchise des déclarations de M. Calmon et fidèles à la discipline, se grouperont autour de ce dernier au second tour et lui assureront ainsi le succès.

Dans aucun cas l'acte inqualifiable des prétendus délégués ne profitera à M. de Verninac,

qui devrait s'empresser de les renier afin de pouvoir dire après sa défaite; « Tout est perdu fors l'honneur ! »

UN ÉLECTEUR  
de l'arrondissement de Gourdon.

**Canton de Souillac**

Souillac, 28 août 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Tous ces jours-ci j'entends bourdonner à mes oreilles que M. de Verninac ne veut pas se désister.

J'ai de la peine à y ajouter foi; mais si par malheur ces bruits prenaient de la consistance, ce serait très regrettable pour la cause républicaine et pour le parti de M. de Verninac en particulier, parce qu'alors on ne pourrait plus compter sur les promesses de cet homme qui, dans la réunion du 10 août à Gourdon, a pris l'engagement formel de se désister en faveur de son compétiteur M. Robert Calmon, si ce dernier réunissait le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

Il faut avouer que si M. de Verninac a des partisans qui s'obstinent à l'engager à ne pas se désister, c'est pour l'entraîner plus rapidement à sa perte et préparer le succès du bonapartiste M. Dufour.

Par suite, cette poignée de têtes fêlées qui se trouvent en ce moment dans nos rangs, n'auraient plus le droit de se qualifier de Républicains après avoir fait une pareille combinaison, parce qu'il suffirait de leur jeter à la face cet acte de dévotion ou de déloyauté.

L'homme le moins expérimenté ne peut pas nier que jamais la partie n'a été plus belle pour faire échouer le candidat bonapartiste dans notre circonscription; il s'agit tout simplement de se rallier tous en chœur au nom de M. Robert Calmon, que le verdict du 21 août nous a désigné pour rester seul sur la brèche, dans la lutte du second tour de scrutin.

Que M. de Verninac n'hésite pas plus longtemps à s'expliquer carrément en faisant connaître son désistement loyal et dévoué, afin d'arrêter les cris de victoire que poussent déjà les bonapartistes, en présence du bruit qui circule de la scission du parti républicain.

Il ne faudrait pas que M. de Verninac comptât trop sur les déterminations qui sont prises par certains cercles qui se disent républicains, car, dans notre arrondissement, il arrive souvent que les résultats des élections sont diamétralement opposés aux conclusions des comités.

La réunion faite l'an dernier, à Gourdon, doit servir d'un grand exemple, attendu qu'il devait en résulter le plein succès de M. Gouzon, banquier, tandis que son adversaire M. Lascombe, qu'on éliminait, fut élu à une grande majorité, conseiller d'arrondissement.

L'expérience est là pour nous prouver qu'il ne faut pas se nourrir d'illusions qui s'évanouissent bien vite. L'honorable M. de Verninac devrait se méfier de cette classe de parasites qui voudraient vivre à ses dépens au moyen de la flatterie, et il devrait bien se pénétrer que ce ne sont pas les criards ni les piliers de cafés ou de cabarets qui, par leur influence négative, peuvent fournir un contingent nombreux aux urnes électorales, par le motif que ces gens-là, qui, par leur tapage, semblent tenir entre leurs mains les destinées de toutes les nations européennes, sont généralement détestés de l'honnête et paisible artisan de la ville, comme du cultivateur laborieux de nos campagnes et en résumé de tous les hommes d'ordre à quelque classe et à quelque condition qu'ils appartiennent.

Le moment suprême arrive donc où tous les sincères et honnêtes républicains doivent s'unir étroitement, pour chasser loin de notre pays le bonapartisme avec ses croque-mitaines, dont le baron Dufour est bien la véritable incarnation, et il n'est que temps de couper les ailes à un homme qui n'use de sa position que pour se venger et faire de la peine à tous ceux qu'il soupçonne de lui être hostiles.

Recevez, etc.

Un électeur du canton de Souillac.

P.-S. — Aujourd'hui il n'y a plus à en douter, des placards annoncent à tout l'arrondissement

ment que M. de Verninac A OUBLIÉ SA PAROLE D'HONNEUR.

Le scrutin du 4 septembre la lui rappellera cruellement.

**Canton de St-Germain.**

Peyrilles, le 28 août.

... Entre républicains sincères et désintéressés la discipline doit être strictement observée et celui qui, par un détour quelconque, chercherait à se soustraire à la convention établie se rendrait coupable de parjure à l'égard de ses coreligionnaires.

Laissons les trahisons pour les Bazaine du parti, mais nous, les vétérans de l'armée démocratique, ne battons pas en retraite pour cela et ne rendons pas nos armes au bonapartisme.

Moi qui ait voté le 21 pour M. de Verninac, je porte énergiquement la motion qu'après la capitulation de Martel, un seul homme est désormais digne de notre confiance : M. Robert Calmon.

On accuse les républicains de St-Germain de s'obstiner à vouloir voter quand même pour M. de Verninac. Je repousse avec toute l'indignation d'un honnête homme cette fausse accusation. Il n'y a que les bonapartistes qui aient intérêt à user d'un pareil expédient pour essayer de diviser notre parti et obtenir par là une majorité quelque minime qu'elle fût en faveur du baron Dufour éreinté au premier tour.

Ce serait pour le coup, une grande maladresse de ne pas mettre de côté toutes les susceptibilités et inimitiés personnelles et de faire ainsi triompher de nouveau le baron Dufour lorsqu'il est si facile de s'en débarrasser pour toujours.

Aucun vrai républicain ne saurait consentir à jouer ce triste jeu.

Un vieux républicain de Peyrilles.

**Canton de Vayrac**

Cavagnac, le 29 août.

Inutile, M. le rédacteur, d'écrire de grandes phrases pour indiquer à tous les républicains conservateurs leur ligne de conduite dans le scrutin de ballottage.

D'un côté, un jeune homme franc, loyal, sympathique, que sa situation de fortune met au-dessus de toute convoitise et qui vient à nous avec un programme républicain, sagement progressiste : M. Robert Calmon.

De l'autre un bonapartiste qui affirme sa foi religieuse et ses principes catholiques en donnant sa signature au manifeste du plus cynique et du plus athée des Napoléon, le prince Jérôme !

Enfin un homme dont nous ne parlerons pas, qui jongle avec ses engagements d'honneur et qui se souvenant sans doute de ses pirouettes folichonnes dans les salons de l'Empire, s'allie aux pires ennemis de la République pour livrer l'arrondissement de Gourdon au bonapartisme.

Entre ces trois candidats aucun homme de foi, d'honneur et de bon sens ne saurait hésiter.

Un sincère républicain

**ENTRE BONS PATRIOTES**

ET GENS D'HONNEUR

Dans toutes les circonscriptions suivantes, deux candidats républicains se sont présentés le 21 août contre le candidat réactionnaire. Observant la discipline républicaine, se conduisant en gens d'honneur, les candidats républicains qui, au premier tour, se sont trouvés en minorité, se sont tous désistés en faveur de leurs heureux compétiteurs. En agissant de la sorte, ils ont assuré le succès de la cause libérale et la défaite des partis monarchiques.

A Bar-sur-Seine, M. Rabel s'efface devant M. Michon. A Arles, M. Henri Granet,

ancien préfet, naguère chef du cabinet de M. Constans, vient de se désister en faveur de M. Clémenceau.

A Bayeux, c'est M. Baudet en faveur de M. Trémoulet; à Bourges, c'est M. Eugène Brisson; à Ajaccio, c'est M. Ceccaldi; à Guéret, c'est M. Paul Laroche; à Bordeaux, ce sont MM. Paul Dupuy et Trarieux; à Châteauroux, c'est M. Piédoye; à Dôle, c'est M. Bourgeois; à Bourg, c'est M. Pochon; à Chaumont, c'est M. Mougeot; à Langres, c'est M. Vitrey; à Verdun, c'est M. Maury; à Cosne, c'est M. Guillemain; à Nevers, c'est M. Girerd; à Clermont, c'est M. Rendu; à Fontainebleau, c'est M. Guichard; à Etampes, c'est M. Paul de Jouvenel; à Parthenay, c'est M. Garran; à Castres, c'est M. Lecamus; enfin dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le docteur Gonnard, radical, se retire en faveur d'un républicain conservateur, M. Frédéric Passy.

Nous livrons ces magnifiques exemples de loyauté et de parfaite discipline aux méditations du Conseiller général de Vayrac qui, seul, s'obstine, malgré un engagement d'honneur, à se présenter, au second tour contre M. Robert Calmon.

L'organe dévoué à M. de Verninac a lui-même reconnu la nécessité de son désistement :

On lit dans le *Réformateur du Lot* :

A Gourdon, le baron Dufour, un bonapartiste aussi effréné que le comte Morat, a pour concurrents M. Charles de Verninac, vice-président du Conseil général, et M. Robert Calmon, fils du vice-président du Sénat.

Les Gourdonnais rendront le baron Dufour à la vie privée, et nommeront un des deux candidats républicains qui, d'ailleurs, SE SONT PROMIS, s'il y avait ballottage, de se désister l'un en faveur de l'autre : celui qui aurait le moins de voix en faveur de celui qui en aurait le plus.

Seine. — M. le docteur Gonnard engage les électeurs du huitième arrondissement qui avaient voté pour lui le 21, à reporter leurs voix, au second tour de scrutin, sur M. Frédéric Passy.

Voici l'appel adressé aux électeurs par le comité qui patronait la candidature de M. Gonnard :

Le comité républicain que vous avez élu, croit avoir justifié votre confiance par sa correction démocratique. Aujourd'hui votre comité et le candidat que vous lui avez désigné, le docteur Gonnard, **fidèles à leurs déclarations et à la discipline républicaine**, proclament le désistement de sa candidature en faveur de M. Frédéric Passy, qui a obtenu la majorité relative au premier tour.

Ils vous invitent chaleureusement à reporter vos voix sur M. Frédéric Passy, qui seul reste dans notre arrondissement le porte-drapeau de la République contre la réaction.

Dans le dix-septième arrondissement, M. E. Richard se désiste en faveur de son frère ennemi, M. Maret, par la lettre suivante :

Le sentiment de la discipline républicaine me fait un devoir d'oublier les attaques ou les insinuations calomnieuses qui ont pu être dirigées contre moi, et de me désister en faveur de celui des candidats dont le programme se rapproche le plus de celui que nous avons défendu ensemble. Ce candidat, c'est M. Henry Maret, et j'espère que les électeurs qui ont bien voulu m'accorder leurs suffrages n'hésiteront pas à voter pour lui au second tour de scrutin.

E. RICHARD.

Oise. — M. Rendu vient de se désister, par la lettre suivante :

Messieurs les électeurs,  
La discipline du parti exige que je me retire.  
Je vous prie, en conséquence, de reporter vos voix sur le candidat du centre gauche, M. Le-

vassesseur, pour combattre et vaincre le bonapartiste.

Le candidat de l'Union Républicaine,

ARNAUD RENDU.

Seine-et-Oise. — M. Paul de Jouvenel, candidat républicain dans l'arrondissement d'Etampes, se désiste en faveur de M. Menault.

Voici sa lettre à son concurrent :

Mon cher Monsieur Menault,

Malgré la différence de notre passé et la divergence des lignes politiques suivies par chacun de nous, j'ai accepté l'engagement réciproque d'un désistement en faveur de celui de nous deux qui obtiendrait le plus de suffrages au premier tour.

Le 21 août vous avez obtenu plus de suffrages que moi.

En conséquence, je me désiste en votre faveur.

Agréé

PAUL de JOUVENEL.

Bouches-du-Rhône (Arles). — M. Henry Granet adresse au *Petit Méridional* la lettre qu'on va lire :

« J'ai pris l'engagement public de me retirer devant M. Clémenceau si sa candidature réunissait, au premier tour de scrutin plus de suffrages que la mienne. Le respect de ma propre parole et le sentiment de la discipline républicaine dictent ma résolution : Je me retire devant M. Clémenceau.

GRANET.

**Chronique locale**

M. l'abbé Le Camus, chanoine titulaire de la Cathédrale de Cahors, ancien grand-vicaire, chanoine honoraire des Cathédrales d'Albi et de Troyes, est décédé le 27 août, à l'âge de 83 ans.

M. Le Camus était chevalier des Ordres Pontificaux de l'Eperon d'or et de St-Sylvestre.

**VOLONTARIAT D'UN AN**

Les candidats inscrits dans le département du Lot pour subir les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 sont informés que les épreuves écrites auront lieu le 29 août courant, à 8 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de ville de Cahors.

Les jeunes gens devront se munir des objets qui leur sont nécessaires pour cette composition, tels que : plumes, porte-plumes, règles, crayons, etc., etc.

Pendant les vacances prochaines, le tribunal de commerce de Cahors tiendra 4 audiences ordinaires aux dates suivantes, à 2 heures de relevée : 2, 16 et 30 septembre et 14 octobre.

L'école primaire supérieure de Poy-l'Evêque, dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes, a obtenu cette année, les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Pont et chaussées                                | 2  |
| Enregistrement                                   | 1  |
| Contributions indirectes                         | 3  |
| Postes et télégraphes                            | 6  |
| Brevet élémentaire                               | 7  |
| Ecole d'arts et métiers (1 <sup>er</sup> examen) | 2  |
| Certificats d'études primaires                   | 22 |
| Admission aux écoles supérieures                 |    |
| Exposition des beaux-arts (médaille de bronze)   | 1  |
| Sociétés des Etudes du Lot (médaille d'argent)   | 1  |
| Concours de musiques (médaille de vermeil)       | 1  |
| Exposition scolaire                              | 1  |

Tous les facteurs des postes et télégraphes viennent de recevoir un premier à compte sur l'allocation annuelle de 30 francs par an qui leur a été accordée à titre d'indemnité de chaussures.

Ce n'est pas tout : l'administration centrale étudie en ce moment le moyen de pourvoir à l'habillement de ces modestes agents.

D'après le relevé fait par le service du personnel, il existe en ce moment en province 24,186 facteurs. Leur habillement nécessiterait une dépense d'environ trois millions sur plusieurs exercices. Le ministre des postes et télégraphes ne pouvant disposer immédiate-

ment d'une somme aussi importante, l'intention de M. Cochery est de répartir ce crédit de trois millions sur plusieurs exercices.

**UN GUET-APENS!**

On assure que dès le 22 août, c'est-à-dire trois jours avant la réunion drôlatique de Martel, M. le baron Dufour annonçait déjà « que M. de Verninac ne se désisterait pas. »

Les bonapartistes avaient donc reçu les confidences de M. de Verninac ?

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Est-ce un guet-apens contre la République ?

**Les Fausses Nouvelles**

On nous assure que l'administration préfectorale, justement préoccupée du trouble et de l'affollement produits dans nos campagnes par tous les faux bruits de Guerre et de Religion menacée, répandus par les agents bonapartistes, va rassurer les populations par une note officielle et prévenir ces agitateurs de mauvaise foi que les tribunaux les attendent s'ils continuent leurs coupables manœuvres.

Depuis que les bonapartistes ne sont plus au pouvoir les GUERRES ne sont plus à craindre.

\*\*\*

Le préfet de la Gironde vient d'adresser aux maires la circulaire suivante :

Monsieur le Maire,

Pendant la dernière période électorale, des bruits mensongers de guerre prochaine; d'appel immédiat des jeunes soldats sous les drapeaux; de mortalité extraordinaire dans nos troupes d'Afrique ont été répandus avec persistance. Je suis informé que ces bruits sont colportés de nouveau. Veuillez les démentir de la manière la plus formelle.

La guerre n'est pas à craindre.

La santé des soldats n'a rien qui puisse inquiéter.

Les régiments ne feront que leurs exercices annuels et les officiers leurs études habituelles sur le terrain.

Voilà la vérité.

Les nouvelles contraires sont de fausses nouvelles, inventées pour troubler les citoyens et les porter à voter pour les ennemis du gouvernement.

La propagation de ces nouvelles constitue un délit que je vous prie de constater afin que leurs auteurs soient poursuivis et punis suivant la loi.

**LA RELIGION MENACÉE.**

Nous avons examiné comment les bonapartistes étaient fondés à reprocher la guerre à la République. Ont-ils plus de raison de se faire les soutiens hypocrites de la Religion, eux que l'histoire accusera avec juste raison d'avoir rompu les mœurs de notre époque, et d'avoir donné un développement factice fiévreux au luxe et aux besoins de la vie !

La République, qui n'a rien à se faire pardonner, veut que tout le monde soit soumis à la loi. La Religion qui est la base de toute société civilisée, sera à la fois respectée et protégée. Le Concordat et des lois spéciales règlent les rapports entre l'état et l'église. La République entend exécuter courtoisement le contrat, mais elle exige que la loi ne soit plus une lettre morte pour personne. Pour éloigner les catholiques de la République, on leur dit que le gouvernement veut détruire la Religion. Il leur est bien facile de réfuter eux-mêmes l'accusation :

Se sentent-ils troublés dans l'exercice de leurs

œuvres pieuses ?

Leur curé est-il tourmenté, tracassé ?

A-t-on cessé de bien le payer ? Le gouvernement est-il intervenu pour l'empêcher d'élever le prix de ses messes ? Le fidèle s'est-il aperçu que son pasteur ait moins de bien être, de confortable ?

Ce que veut le gouvernement, c'est que le prêtre s'occupe seulement de son ministère et qu'il conserve ainsi à la Religion son caractère de sénérité et de grandeur. Le gouvernement loin de vouloir détruire la religion, augmente sans cesse les bourses des séminaires et donne des secours considérables pour réparer et construire des édifices religieux. Et ce sont les bonapartistes qui osent parler de religion menacée ?

Eux qui ont fait incarcérer les Papes ;

Eux qui ont persécuté à outrance les Sociétés de Saint Vincent-de-Paul ;

Eux qui ont choisi pour chef ce prince athée qui affichait son impiété dans les banquets légendaires, qui lui ont valu le surnom de PRINCE DES DINERS GRAS DU VENDREDI-SAINT.

Deux chiffres suffiront pour les confondre :

Pendant dix années d'Empire, de 1860 à 1870, les subventions aux Eglises, Presbytères et secours aux Curés du département, se sont élevées à :

**340,173 fr. 77**

Pendant dix années de République, le chiffre s'est élevé à :

**684,893 fr. 34**

Voilà comment la République menace la Religion.

**COMMENT M. LE BARON DUFOUR**

et son patron le prince Jérôme

**SAUVERAIENT LA RELIGION**

En signant le Manifeste du prince Jérôme, M. le baron Dufour s'est enlevé les suffrages de tous les conservateurs qui ont souci de l'avenir de la religion.

Il lui sera impossible de se laver d'une telle souillure.

L'organe autorisé du Clergé dans le Lot, le *Limousin-Quercy*, s'exprime ainsi dans deux numéros successifs, tant est vive et légitime l'indignation de tous les Catholiques :

n° du 20 août.

Le baron Dufour a son honorabilité et ses traditions; mais tout s'use, surtout quand on abuse, et M. Dufour a par trop abusé d'une confiance qu'il croyait inébranlable et qui lui échappe tous les jours, n'ayant plus de base. PLONPLON est un écueil contre lequel le baron Dufour n'aurait pas dû aller se briser.

n° du 27 août.

Le baron Dufour a eu grand tort de se poser le CHAMPION OFFICIEL de Plonplon, qui est tout à la fois et le RENÉGAT de sa famille et L'ADVERSAIRE DÉCLARÉ DE LA RELIGION ET DE L'ÉGLISE.

Voilà des coups de massue dont on ne se relève pas. Mais voici le coup de grâce :

**Une révélation écrasante**

Bayonne, 19 août 1881.

Mon cher confrère,

On me dit que M. Pascal, qui naguère chantait sur le mode lyrique les mérites de la lettre du Prince Napoléon contre les religieux, se fait dévot à Lesparre et promet au clergé sa toute puissante protection.

M. Pascal glisse même à l'oreille des curés et desservants, qu'au fond le prince est bon catholique et que s'il devenait président de la République, la religion pourrait compter sur son appui !

J'estime, mon cher confrère, que le prince Napoléon saura mauvais gré à M. Pascal de le

compromettre ainsi aux yeux des libres penseurs.

Le prince a certes de grands défauts, mais il possède une qualité que nul ne peut lui contester : la franchise.

Or, sous l'empire, malgré les supplications de M<sup>me</sup> la princesse Clotilde, le prince Napoléon refusa de faire baptiser ses enfants.

Les deux princes Victor et Léon furent ondoyés, par leur mère, secrètement.

Je ne commets pas une indiscretion en révélant ce fait, car le prince Napoléon, loin de le cacher, s'en vante publiquement; je suis de ceux qui le lui ont entendu rappeler.

Agréez, mon cher confrère, etc.

ROBERT MITCHELL.

Quel est le Catholique sincère qui oserait voter après cela pour M. le baron Dufour ?

**BASSOULS-COCULA-LAPLAGNE**

ET Cie

Nous avons eu la courageuse patience de lire jusqu'au bout le factum qui annonce le maintien de la candidature intransigeante de M. de Verninac.

Nous ne nous occuperons pas des trois citoyens qui ont apposé leur raison sociale au bas de ce document qui ne renferme que des mensonges monstrueux.

MM. Laplagne, Cocula et Bassouls, cet ex-candidat malheureux à la mairie de Gramat, disent que la majorité obtenue par M. Robert Calmon sur M. de Verninac n'est même pas certaine.

C'EST FAUX! cette majorité qui est de 186 voix est définitivement acquise. En insinuant le contraire, MM. Laplagne-Cocula-Bassouls et C<sup>e</sup> injurient et calomnient la commission de recensement. Une calomnie de plus n'affecte pas beaucoup ces honorables citoyens pour lesquels l'honneur et la foi jurée ne sont que de vains mots.

M. Bassouls et ses deux co-associés affirment que M. Robert Calmon a fait aux électeurs des promesses fallacieuses.

C'EST FAUX! M. Robert Calmon a été pendant la campagne électorale, admirable de franchise et de loyauté.

Peut-on en dire autant de son concurrent intransigeant? La petite brochure imprimée à Tulle, confond de honte M. de Verninac et ses amis. Le temps nous manque pour analyser cette brochure qui n'est qu'une manœuvre odieuse, et que MM. Bassouls et C<sup>e</sup> ont colportée à flots dans l'arrondissement de Gourdon; et cela à la dernière heure.

M. Bassouls et les co-signataires soutiennent qu'une administration dévoyée de son rôle a prêté son concours à M. Robert Calmon.

C'EST FAUX! L'administration est restée fidèlement neutre. Elle s'est conformée aux prescriptions de la circulaire du ministre de l'intérieur recommandant aux préfets de ne favoriser aucun candidat.

L'honorable et sympathique M. de Selves, Sous-préfet de Gourdon, est au-dessus des calomnies du digne citoyen Bassouls. L'arrondissement de Gourdon tout entier estime et aime M. de Selves en qui il a trouvé un administrateur laborieux, intelligent, affable et dévoué. En votant en masse pour M. Robert Calmon, il vengera M. de Selves et protestera contre les méchantes insinuations de Bassouls, le Réties de Gramat.

M. Bassouls (toujours lui, hélas!) recommande aux électeurs, qu'il prend pour des troupeaux, de voter pour M. Charles de Verninac, le défenseur loyal de la République et de leurs véritables intérêts.

C'EST FAUX! le défenseur loyal de la démocratie et de la République, c'est M. ROBERT CALMON.

Avec un rare courage, avec une franchise tout-à-fait indépendante, l'honorable docteur Calmeille, conseiller général, maire de Gourdon et président de la réunion publique de Gourdon, a révélé aux électeurs le traité d'honneur conclu entre M. de Verninac et M. Robert Calmon. Il a dévoilé la vérité et démasqué la conduite indigne de M. de Verninac, des intransigeants et des ambitieux déçus qui escortent le Conseiller général de Vayrac, afin peut-être de pouvoir plus tard danser en sa compagnie dans les salons de la princesse Mathilde.

Le défenseur loyal de la démocratie, c'est M. Robert Calmon. En affirmant le contraire, la trinité Bassouls et C<sup>e</sup> prouve qu'elle méconnaît et la vérité et les lois de l'honneur.

En écoutant les conseils perfides des Bassouls-Cocula-Laplagne et C<sup>e</sup>, M. de Verninac a soulevé la réprobation unanime; il a pu s'en apercevoir par la fière déclaration de M. Calmeille.

En ne s'effaçant pas devant la candidature loyalement républicaine de M. Calmon, M. de Verninac a mis fin à sa vie politique; les électeurs le lui prouveront dimanche.

Ils vengeront ainsi l'honneur du drapeau républicain. Ils flétriront la conduite d'un homme qui s'est mis au service des ambitions et des rancunes; ils condamneront à la fois l'intransigeance et le bonapartisme en accordant librement leurs suffrages au digne fils de l'éminent vice président du Sénat, M. ROBERT CALMON.

Un républicain conservateur.

Nous renvoyons au prochain numéro toutes les protestations qu'on nous adresse des divers points de l'arrondissement de Gourdon, sur l'attitude de M. de Verninac.

**Bourse de Paris**

Cours du 30 août.

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. %          | 85 40  |
| — 3 p. % amortissable | 86 80  |
| — 4 1/2 p. %          | 116 00 |
| — 5 p. %              | 116 50 |

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, le 27 août 1881.

L'élévation du taux de l'escompte de la Banque de France a ébranlé la solidité de notre marché; la spéculation s'était imaginé que l'encaisse de notre Banque n'ayant subi qu'une diminution insignifiante, elle pourrait se dispenser de suivre l'exemple donné par la Banque d'Angleterre; quand on a vu qu'elle répondait à l'élévation à 4 0/0, à Londres, par une élévation semblable, il s'est produit des réalisations et les cours ont fléchi; la retraite s'effectue dans un cadre parfait; le 5 0/0 fait 117..., le 8 0/0 85.20, l'emprunt 85.30, l'amortissable 87.10.

Le renchérissement du prix de l'argent profite aux actions de la Banque de France, elles ont touché 6,000; il y a réaction sur le Crédit Foncier, sur la Banque de Paris, le Crédit Lyonnais; la Banque Nationale a bien résisté, l'Union et la Banque des Pays Autrichiens ne se sont ressenties du choc que par le ralentissement de leur marche en avant, la Banque Ottomane s'est maintenue vers 700, on est resté vers 515 sur la Cie Franco-Algérienne et vers 635 sur le Foncier Luxembourgeois.

Les Chemins Français ont reculé les cours ronds de 4.800 sur le Lyon et de 2.000 sur le Nord ont été perdus; les chemins Espagnols sont également en réaction.

Le Suez est revenu vers 1.875; le Gaz est tombé au dessous de 1.350; le Petit Journal, dont nous avons signalé les causes spéciales de hausse, reste demandé de 920 à 925; les Ateliers de St-Denis se tiennent de 630 à 635.

Le 5 0/0 Italien a fléchi vers 90 50; on est parvenu à retenir le 5 0/0 Turc tout près de 17 50; l'Unifiée Egyptienne s'est rapprochée du cours de 400 qu'elle avait si vivement franchi il y a quelques jours.

# Dictionnaire

DES COMMUNES DU LOT

Par M. L. Combarieu Archiviste départemental

Vol. Gr. in-8°, 350 pages.

Prix : 5 fr. au bureau ; 5 fr. 50 par la poste.

# Carte du Lot

La plus complète qui existe, avec tous les Chemins de fer en projet ou en construction.

Prix : 75 cent. 1 fr. par la Poste.

**EN VENTE: Chez les libraires et au Bureau du Journal du Lot**

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**  
Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

**VÊTEMENTS SUR MESURE**  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.  
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

**Pharmacie Centrale**  
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères  
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

**SPÉCIALITÉ DE LA MAISON**

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers.—Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait floide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

### DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation  
Gastrites Vomissements  
Gastralgies Pesanteurs  
Aigreurs. Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

### VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Dépot chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

### A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

### La Banque Parisienne

Capital : 30 millions Francs

Réserves : 7 Millions 1/2

Siège Social 5 et 7 rue Chancel. 12 rue Lepeletier. A 41, rue de Rennes. Bureaux B 10, rue Tarbigo auxiliaires C 12, Bd. des Capucines Au grand-Hôtel. Paris

SE CHARGE DES OPERATIONS SUIVANTES :

Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissement de coupons. — Souscription de toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0 DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS DU PAIR.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
FAISSEZ LE VÉRITABLE  
1861

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

A LA CHEMISE DE SOIE

### J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE. NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gillis, rue Fénélon 12

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris.

Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

### BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, bleues, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-cannes, gibernes, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.



PLUS de CHEVAUX COUBONNES!!! GUERISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur Tricard. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

### LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

### Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

### A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1<sup>er</sup> prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.  
Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.  
1<sup>er</sup> prix médaille d'OR. Agen, 1879.  
TUILLES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.  
Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h. Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions. ON DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.